

CONTACTS

Une équipe dédiée vous accompagne et répond à vos questions :

Numéro interne : **70 53 75**
Numéro externe gratuit : **0 801 010 033**

Horaires d'appels :

Du lundi au jeudi : 9h00 - 11h00 & 13h00 - 16h30
Le vendredi : 9h00 - 11h00

Un numéro unique suivi du chiffre correspondant au service souhaité tel qu'indiqué ci-dessous :

Garantie Logement
en Île-de-France
(nouveaux embauchés) :



Tapez 1

Demande
de logement
pérenne :



Tapez 2

Accession à la
propriété, cautions
& prêts SNCF en cours :



Tapez 3

Logement
temporaire meublé,
aide sur quittance :



Tapez 4

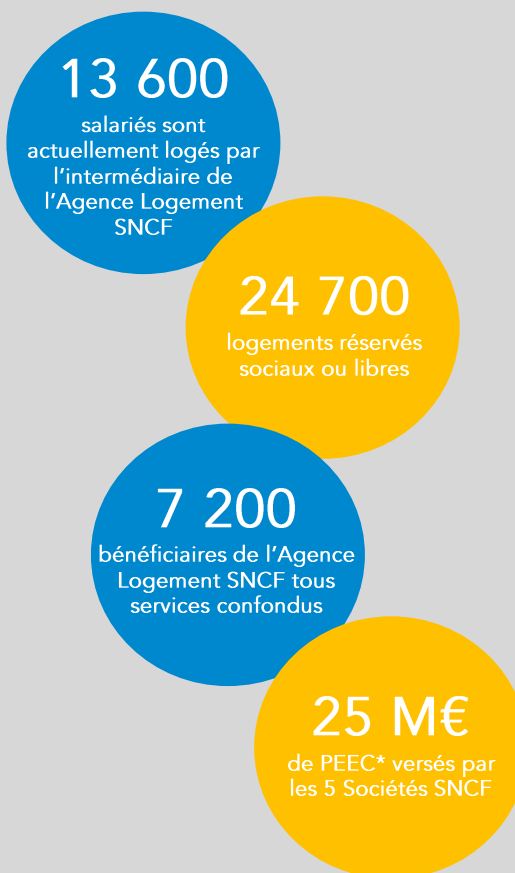
Consulter toutes les offres, accéder aux annonces immobilières, faire une demande :

<https://e-logement.snct.fr>



ou scanner ce QR Code

CHIFFRES CLÉS 2021



*Participation des Employeurs à l'Effort de Construction



L'AGENCE LOGEMENT SNCF VOUS ACCOMPAGNE POUR...



ÊTRE LOCATAIRE

L'Agence Logement SNCF s'appuie sur des partenaires du secteur locatif (ICF Habitat, Action Logement, Parme, CDC Habitat...) pour vous aider à trouver un logement adapté à vos revenus et votre composition familiale.



Logement temporaire meublé

Salarié* au cadre permanent, CDI, apprenti ou alternant à la recherche d'une location pour une durée limitée ? Bénéficiaire d'une chambre ou d'un studio meublé.

Pour plus d'infos et faire votre demande, rendez-vous sur le site de l'Agence Logement SNCF. Depuis la page d'accueil, cliquer sur "Être locataire" puis rubrique Logement temporaire meublé : <https://e-logement.sncf.fr>



Logement pérenne

Salarié* au cadre permanent ou CDI à la recherche d'une location ? Profiter d'un logement de studio au 5 pièces, pour la résidence principale.

Pour plus d'infos et faire votre demande, rendez-vous sur le site de l'Agence Logement SNCF. Depuis la page d'accueil, cliquer sur "Être locataire" puis rubrique Logement pérenne : <https://e-logement.sncf.fr>



Garantie Logement en Île-de-France

Nouvel embauché* en CDI et affecté dans la région Île-de-France, à la recherche d'une location ? Bénéficiaire d'un accès au logement accéléré avec la Garantie Logement SNCF pour une location temporaire meublée ou pérenne.

Pour plus d'infos et faire votre demande, rendez-vous sur le site de l'Agence Logement SNCF. Depuis la page d'accueil, rubrique Nouveaux embauchés, cliquer sur "Voir la Garantie Logement pour les recrutés en Île-de-France" : <https://e-logement.sncf.fr>

* Tout salarié d'une des 5 sociétés SNCF (Fret SNCF, SNCF Gares & Connexions, SNCF Réseau, SA SNCF et SNCF Voyageurs).

DEVENIR PROPRIÉTAIRE

Vous êtes salarié au cadre permanent ou CDI et avez un projet immobilier ? Deux offres ont été négociées par l'Agence Logement SNCF pour faciliter l'achat de votre résidence principale :



Logement neuf

Frais de notaire offerts sur les programmes Bouygues Immobilier Patrimoine sur tout le territoire national.



Offre de prêt privilégiée

« Prêt SOFIAP Avantage + » à taux 0% pour un achat dans le neuf ou l'ancien :

- 40 000€ en Île-de-France
- 20 000€ hors Île-de-France
- majoration 5 000€ couple salariés SNCF
- en complément du prêt PTZ*...

Ces deux offres sont cumulables pour l'achat d'un logement neuf : frais de notaire offerts Bouygues Immobilier Patrimoine et le "Prêt SOFIAP Avantage +".

Dispositif complémentaire : accession aidée, soumise à plafonds de ressources

Permet d'acheter un logement neuf à prix réduit, de 20 à 25% par rapport au prix du marché, grâce à des facilités offertes par l'État.

Pour plus d'infos et accéder aux annonces immobilières, rendez-vous sur le site de l'Agence Logement SNCF. Depuis la page d'accueil, cliquer sur "Devenir propriétaire" : <https://e-logement.sncf.fr>

* Le PTZ ou prêt à taux zéro est un prêt aidé accordé par l'État pour l'acquisition de votre 1^{ère} résidence principale.

BÉNÉFICIAIRE D'AIDES

Des aides financières spécifiques SNCF liées au logement vous sont proposées :



Aide aux nouveaux embauchés en logement temporaire meublé

Salarié en CDI, apprenti ou alternant ayant moins de 2 ans d'ancienneté et logé dans une résidence temporaire meublée ? Bénéficiaire de 190€ par mois sur une durée de 12 mois consécutifs maximum. Pour plus d'infos et faire votre demande, rendez-vous sur le site de l'Agence Logement SNCF. Depuis la page d'accueil, cliquer sur "Être locataire" puis rubrique Logement temporaire meublé : <https://e-logement.sncf.fr>



Aide aux nouveaux embauchés en logement pérenne

Salarié en CDI ayant moins de 3 ans d'ancienneté, logé en location pérenne et travaillant dans une commune située en zones A et A bis* ? Bénéficiaire d'une aide dégressive sur 4 ans maximum, pouvant atteindre 190€ par mois la 1^{ère} année (dépend du revenu mensuel net imposable du foyer). Pour plus d'infos et faire votre demande, contacter l'Agence Paie et Famille au 700 000 en interne ou 0 809 400 110 (n° gratuit) en externe, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.



Aide sur quittance

Salarié au cadre permanent ou CDI en situation budgétaire difficile ? Contacter l'Action Sociale au 0 800 206 620 (n° gratuit) pour faire une demande d'aide sur quittance.

* Pour connaître la zone d'une commune : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zonage-abc>